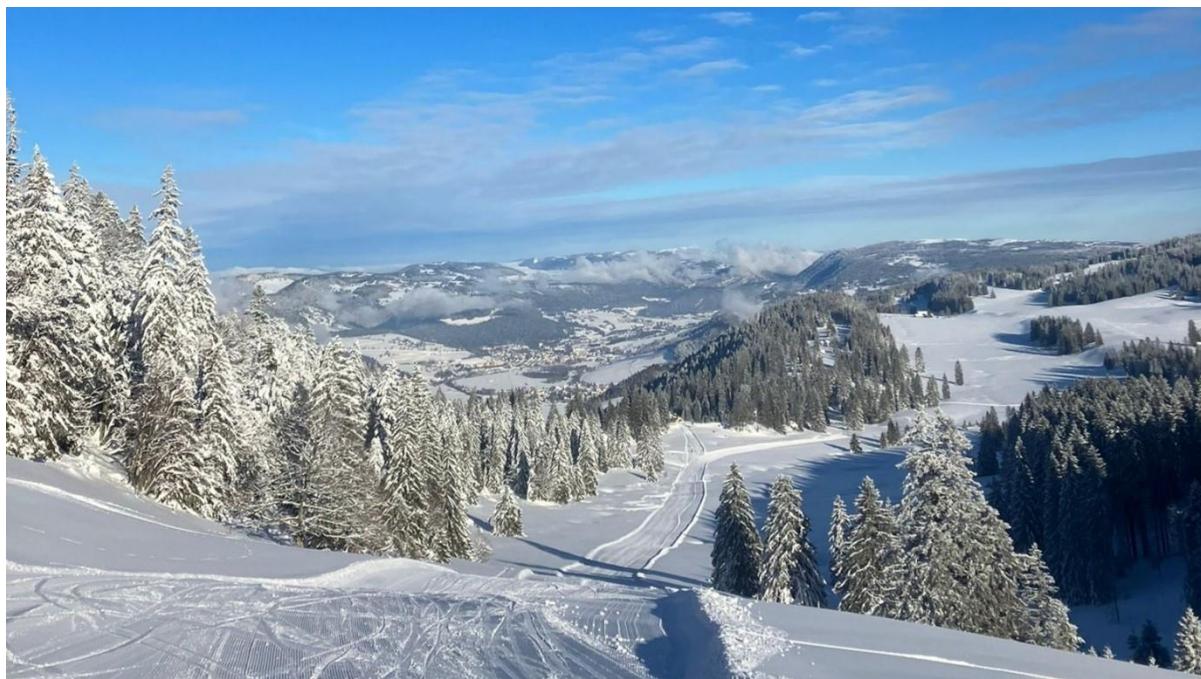




## Joyeux Noël!



C'est la fin d'une éreintante année pour la démocratie. Avant de relancer les travaux pour affronter les prochaines attaques insensées contre le peu d'humanisme que nos sociétés sont parvenues à construire, souvent au prix d'un déni exporté des droits reconnus ici, nous avançons vers quelques journées de pause et de retrouvailles.

Si elles permettent des accolades et des respirations, ces journées sont pour beaucoup une période éprouvante.

J'adresse ainsi une pensée solidaire à celles et ceux d'entre nous qui sont éloigné-es du culte chrétien célébrant la nativité, dont le métier les constraint à une charge de travail augmentée durant ces journées d'extra-consommation et d'extra-service, dont le contexte familial fait des rassemblements une menace de violence et de dénigrement ou une explosion des peines consacrées au service des membres de la famille et à celles pour qui les célébrations heureuses de leurs voisins augmentent la peine d'être tenu-es à distance de leurs proches, de leur maison ou de leur culture.

En remettant à deux associations qui *rendent l'invisible visible* le Prix interculturel neuchâtelois, la Conseillère d'Etat Florence Nater a adressé un message fort le 11 décembre dernier.

Elle a rappelé au nom du gouvernement qui nous sert que dans un contexte marqué par des tensions sociales, le repli identitaire et une certaine fatigue démocratique, cette remise de prix prend une signification particulière. La démocratie ne se limite pas aux institutions ou aux procédures, mais elle se construit chaque jour à travers l'engagement citoyen et la capacité à faire place à toutes et tous.

L'AMAR et la Maison de Santé s'engagent auprès de personnes invisibilisées et vulnérables, souvent peu représentées dans l'espace public. En les accueillant et en les accompagnant, ces structures reconnaissent leur place et leur dignité, et contribuent concrètement à une société plus inclusive.

Par leurs actions concrètes, elles donnent corps à une idée exigeante : une société qui se veut démocratique doit être une société où personne n'est laissé de côté. En ce sens, leur engagement n'est pas seulement social, il est profondément démocratique.

Dans son intervention, Mme Florence Nater a salué le rôle essentiel des bénévoles et des professionnel-le-s engagé-e-s au sein de ces lieux, rappelant que leur action incarne des valeurs chères au canton : la solidarité, l'humanité, le respect et la responsabilité collective. Leur engagement quotidien contribue à réparer des fractures sociales et à renforcer le lien social, condition indispensable à une société ouverte et solidaire.

En cette fin d'année, nous adressons nos remerciements les plus chaleureux à l'ensemble des partenaires, associations, bénévoles et professionnel-le-s qui, par leur engagement, font vivre ces valeurs au quotidien. Nous leur souhaitons, ainsi qu'à toutes les personnes qui s'engagent pour une société plus juste et inclusive, de belles fêtes de fin d'année, placées sous le signe de la solidarité, du respect et de l'espoir d'une société plus juste.

Grégory Jaquet, chef du service de la cohésion multiculturelle, délégué aux étranger-e-s

## **Le prix interculturel neuchâtelois "Salut l'étranger" 2025 récompense deux initiatives exemplaires pour la dignité humaine**



Pour sa 31<sup>e</sup> édition, le prix interculturel « Salut l'étranger » institué par le Conseil d'État a été officiellement remis le jeudi 11 décembre par Mme Florence Nater, conseillère d'État et cheffe du Département de l'économie et de la cohésion sociale (DECS) à deux lauréats, le « Lieu Autogéré Multiculturel d'Accueil et de Rencontre (AMAR) » à Neuchâtel, et la Maison de Santé à La Chaux-de-Fonds.

En leur décernant cette distinction, le Conseil d'État reconnaît et honore leur engagement bénévole et leur travail quotidien en faveur de la dignité humaine et de la cohésion sociale. Chaque lauréat reçoit un montant de 3'500 francs destiné à soutenir ses activités.

Dans son allocution, Mme Nater a salué le rôle essentiel des bénévoles et professionnel-le-s mobilisé-e-s dans ces deux structures, rappelant que leurs actions incarnent des valeurs essentielles de solidarité, d'humanité et de respect chères au canton.

Discours, photos et communiqué de presse disponibles sur la page  
[www.ne.ch/salutetranger](http://www.ne.ch/salutetranger)

## Nouvel arrêt du Tribunal fédéral relatif à l'obtention d'une autorisation de séjour pour cas de rigueur

Les personnes admises à titre provisoire, qui n'ont pas le statut de réfugié, sont tenues de présenter des documents d'identité valables de leur pays d'origine si elles souhaitent obtenir une autorisation de séjour pour cas de rigueur (permis B ; art. 13 al. 1, 84 al. 5 LEI en combinaison avec l'art. 8 et 31 al. 2 OASA). Or le Tribunal fédéral a récemment rendu un arrêt ([2C\\_64/2025 21.10.2025](#)) concernant exclusivement les ressortissant-e-s d'Érythrée admis-es à titre provisoire qui doivent signer une lettre de repentir pour obtenir un passeport national.

Ainsi, les ressortissant-e-s érythrée-ne-s souhaitant obtenir des services consulaires de leur pays d'origine sont en principe tenus par les autorités de leur pays de signer une lettre de repentir. Selon la pratique des autorités suisses, les ressortissant-e-s d'Érythrée admis-e-s à titre provisoire sans statut de réfugié-e-s peuvent donc être tenus de prendre contact avec les autorités de leur pays d'origine s'il a été établi dans le cadre de la procédure d'asile que ces personnes ne font pas l'objet de persécutions relevant du droit des réfugiés. Dans son arrêt, le Tribunal fédéral estime toutefois que la signature de la lettre de repentir, par laquelle les personnes concernées s'accusent elles-mêmes d'un acte punissable, pose un problème juridique. Il convient donc, dans chaque cas particulier, de mettre en balance l'intérêt privé des personnes concernées à ne pas s'incriminer elles-mêmes (principe de non-auto-incrimination / *nemo tenetur*) et l'intérêt public à établir leur identité. Le TF considère aussi que l'intérêt privé des personnes admises à titre provisoire prévaut lorsqu'il n'y a aucun doute quant à leur identité. La pratique consistant à exiger la présentation de documents d'identité nationaux valables n'est pas remise en cause dans son principe.

Aussi, à la lumière de cet arrêt, les autorités migratoires analysent le jugement et, dans un souci d'uniformité, informeront en temps utile de la manière dont le critère « aucun doute sur l'identité » doit être interprété. Jusqu'à ce que cette question soit définitivement clarifiée, le service cantonal des migrations (SMIG) renoncera à exiger la présentation d'un document d'identité national des personnes originaires d'Érythrée qui pourraient être amenées à signer

une lettre de repentir. Les cas (en cours et futurs) seront mis en attente jusqu'à ce que l'analyse définitive des autorités migratoires soit terminée.

En revanche, si des documents d'identité nationaux valables sont disponibles et que les autres conditions de transformation de l'admission provisoire (permis F) en autorisation de séjour (permis B) au sens de l'art. 84 al. 5 LEI sont remplies, le cas peut être traité positivement comme jusqu'à maintenant. »

**Pour plus de précisions concernant le critère lié au document d'identité et à son application, les personnes concernées peuvent contacter le service des migrations du canton de Neuchâtel (SMIG).**

## **La Confédération adopte la 1ère stratégie nationale contre le racisme et l'antisémitisme**

Le 5 décembre 2025, le Conseil fédéral a franchi un cap en adoptant la première stratégie nationale contre le racisme et l'antisémitisme. Cette stratégie repose sur les données empiriques les plus récentes, issues notamment du monitorage national du racisme, de la recherche qualitative et de l'évaluation des mesures mises en œuvre jusqu'à présent. Elle intègre également les résultats de l'audition menée par le Service de la lutte contre le racisme (SLR) auprès de spécialistes de la Confédération, des cantons, des communes, des commissions extraparlementaires, d'ONG et du milieu académique.

La stratégie adoptée par le Conseil fédéral pose un cadre de référence cohérent sur lequel la Confédération, les cantons, les villes et les communes pourront s'appuyer pour agir dans ce domaine. Elle repose sur le « modèle 4x4 », articulé autour de quatre champs d'action et de quatre dimensions transversales. Cet instrument méthodologique à visée pratique est conçu pour produire un impact global et durable. Sa mise en œuvre débutera en 2026. Elle sera coordonnée par le SLR, qui élabore à cet effet un plan d'action avec les autorités compétentes.

[Communiqué de presse](#)

## **Retour sur la plénière de la CICM du 23 octobre 2025**

La dernière assemblée plénière de la législature 2022-2025 a été marquée par la présence de la conseillère d'État Florence Nater, cheffe du Département de l'économie et de la cohésion sociale (DECS).

Dans son intervention, la conseillère d'État a salué le travail de la CICM, qualifiant son rapport de législature d'outil essentiel pour la définition des priorités du Conseil d'État en matière d'intégration et de cohésion multiculturelle. Elle a rappelé que le canton de Neuchâtel s'inscrit dans une longue tradition d'ouverture et d'engagement en matière de politique d'intégration, en soulignant qu'il s'agit d'un effort continu, poursuivi avec constance depuis plus de trente ans.

La conseillère d'État a mis l'accent sur plusieurs enjeux majeurs :

- L'employabilité, considérée comme un levier central d'inclusion sociale et économique.
- Le vivre-ensemble et la lutte contre les discriminations, qui demeurent au cœur de l'action publique.
- Les défis géopolitiques et migratoires, évoquant en particulier l'accueil des réfugié-e-s ukrainien-ne-s et l'augmentation du nombre de mineurs non accompagnés.
- L'importance des synergies entre les différentes politiques publiques (égalité, intégration, handicap, jeunesse).
- La réactivation de la Feuille de route cantonale pour une administration égalitaire.

Elle a invité les membres à poursuivre ce travail avec un regard critique et constructif, en maintenant un dialogue ouvert et participatif.

Le délégué aux étrangères et étrangers, Grégory Jaquet, a ensuite présenté le rapport de législature et ses recommandations pour 2026-2029 après intégration des modifications formulées par les membres.

Outre les recommandations citées plus haut, la CICM espère des avancées en matière de droits politiques, de politique d'éducation, de sécurité, de santé et une prise en charge des réfugié-e-s plus digne et plus activement tournée vers l'égale dignité, l'accueil bienveillant et le vivre-ensemble.

[Résumé complet de la plénière](#)

## **Gastro-NE encourage l'engagement de personnes issues de l'asile**

Le service de la cohésion multiculturelle (ci-après COSM) mise sur des alliances fortes avec les associations professionnelles et les organisations du monde du travail (Ortra). Ensemble, elles ouvrent des portes aux personnes arrivées par la voie de l'asile, en mettant en lumière leurs compétences auprès des entreprises. Ces partenariats renforcent les mesures cantonales pour l'employabilité des personnes réfugiées, souvent confrontées à des préjugés liés à la langue, aux idées reçues sur les démarches administratives de l'engagement, ou encore des préjugés liés aux différences culturelles.

En novembre dernier, une action conjointe avec la faîtière GastroNE a permis de toucher les 500 entreprises membres du secteur. Un flyer leur a été envoyé pour présenter les soutiens disponibles dans le canton de Neuchâtel afin de faciliter l'organisation de stages et l'accès à l'emploi pour les personnes en insertion professionnelle. Les employeuses et employeurs intéressés sont invités à annoncer au COSM les places de stage probatoires disponibles, qui sont ensuite diffusées à l'ensemble des équipes de conseil en insertion socioprofessionnelle actives dans le domaine de l'asile.

Par ailleurs, une page Internet « [Informations aux employeurs](#) » du COSM est également dédiée aux entreprises et fournit des informations claires sur les démarches administratives liées aux engagements ainsi que des exemples de bonnes pratiques pour intégrer une personne réfugiée dans une équipe de travail.

Le COSM se réjouit de cette collaboration menée en synergie avec l'équipe de GastroNE et la remercie chaleureusement pour son engagement en faveur d'un marché du travail plus inclusif.

### **Flyer GastroNE**

## **L'application Sui désormais disponible en turc et en farsi**

L'application gratuite Sui de la Croix-Rouge suisse (CRS) s'adresse aux personnes réfugiées en Suisse. Désormais disponible en farsi et en turc, en plus du français, anglais, allemand, arabe et ukrainien, elle fournit des informations fiables et faciles à comprendre sur la vie quotidienne en Suisse : santé, logement, travail, droits et devoirs, orientation dans le

système. Elle offre de nombreux conseils pratiques qui aident à s'orienter dans un nouvel environnement. Sui aide également à gérer le stress, les inquiétudes et les tensions psychologiques. L'application a également été enrichie d'un nouveau module qui aborde avec empathie et pragmatisme les thèmes de la perte et du deuil.

Particularité : les utilisatrices et utilisateurs peuvent échanger dans leur langue maternelle avec des pairs-accompagnant-e-s formé-e-s, poser des questions ou obtenir un soutien émotionnel.

Sui n'est pas seulement utile pour les personnes réfugiées, mais constitue également une ressource précieuse pour les bénévoles et les professionnel-le-s dans le domaine du conseil et de l'accompagnement, ainsi que dans les programmes linguistiques et d'intégration.

Pour en savoir plus : [migesplus.ch/fr/sui](http://migesplus.ch/fr/sui)

## Des performances pour les familles à la Toupie

Le 3 février dernier, la structure d'accueil pour parents et enfants La Toupie a ouvert ses portes à Couvet (rue des Collèges 3). Basée sur le concept des Maisons Vertes créé à Paris en 1979 par la pédopsychiatre et psychanalyste Françoise Dolto, La Toupie est un espace de jeux et d'expériences, de découvertes, de rencontres, de partage pour les enfants de 0 à 5 ans - qui ne sont pas encore scolarisés - qui y viennent avec leur-s parent-s ou un-e proche.

La Toupie est ouverte les lundis et les mercredis matin de 8h45 à 11h15. Sans inscription et sans rendez-vous. Une participation financière de CHF 3.- est souhaitée, cependant les personnes qui en auraient besoin peuvent obtenir des jetons de présence auprès de la permanence du service de la cohésion multiculturelle, à l'Hôtel-de-Ville de Fleurier (ouvert le lundi après-midi de 14h à 17h), au CORA ou à la Croix -Rouge neuchâteloise - antenne de Val-de-Travers.

La Toupie propose une permanence famille, gratuite et ouverte à toutes et tous, sur rendez-vous. Ce temps d'accueil a pour but de soutenir les compétences parentales et de faciliter les liens entre les instances sociales, administratives ou éducatives.

Vous pourrez :

- Partager vos inquiétudes, poser des questions relevant des domaines administratifs et éducatifs.
- Parler de la vie de famille (crèche, école, éducation, santé, etc.).

- Bénéficier d'une orientation personnalisée vers le réseau.
- Être soutenu et écouté dans un cadre professionnel et confidentiel.
- Y venir seul ou en famille.

Pour toute information et demande de consultation, prenez contact par SMS, whatsapp, ou par téléphone au : 076 788 52 51.

**Plus d'informations sur : [www.latoupie.ch](http://www.latoupie.ch)**

## **Formation de généralistes en migration**

Dans le cadre de son développement de l'offre de formation, PERFORM propose en février 2026 une nouvelle formation consacrée aux enjeux juridiques, humains et institutionnels liés à l'asile et à la migration en Suisse.

La formation GeM - Généraliste en Migration cherche à atteindre plus particulièrement les personnes intéressées à entrer dans le domaine professionnel en lien avec la migration ou qui viennent de commencer et se veut ainsi, une première étape en vue d'une formation plus approfondie telle que celle menant au brevet de spécialiste de la migration.

Cette formation a été développée en collaboration avec le CIP (Centre Interrégional de Perfectionnement) de Tramelan, qui propose en plus de cette nouvelle formation, les cours préparant au brevet fédéral de spécialiste de la migration.

Elle vise à fournir aux participant-e-s les compétences de base nécessaires pour appréhender de manière globale et nuancée le cadre légal, les droits et devoirs des personnes concernées, ainsi que les réalités vécues tant par les migrant-e-s que par les professionnel-e-s et les institutions engagés dans ce domaine.

**Plus d'information ici**

## **AGENDA**

### **17.01.2026 : Fête de la Terre de la communauté tamile**

La communauté tamile du canton du Neuchâtel organise la "Fête de la Terre", une célébration pour remercier la terre et le soleil, le samedi 17 janvier 2026 dès 9h (entrée libre), à la Maison du Peuple de La Chaux-de-Fonds (Rue de la Serre 68).

La langue tamile, une des plus anciennes langues du monde, ainsi que la vaste richesse culturelle et traditionnelle tamile seront présentées durant cet événement.

Partie officielle en présence de la conseillère d'Etat, Mme Florence Nater, du délégué aux étranger-ères et chef du service de la cohésion multiculturelle (COSM), M. Grégory Jaquet, du vice-président du conseil communal de La Chaux-de-Fonds (DICI), M. Théo Bregnard et de la cheffe de service, déléguée à l'intégration et à la cohésion sociale, Mme. Sandrine Keriakos Bugada.

Repas de midi à 13 CHF (5 CHF pour les moins de 10 ans) sur réservation obligatoire.

**Plus d'information dans le flyer**

